



# Charte du bénévolat au Moulin à Café

*Le Moulin à Café est un café associatif, solidaire et participatif, créé par les habitants du quartier en 2006. Il ne saurait fonctionner sans bénévoles.*

*Merci pour votre engagement !*

## Les 10 droits des bénévoles

- 1) **Adhérents** : Les adhérents peuvent participer bénévolement toute l'année à la vie du Moulin à Café.
- 2) **Accueil** : Une réunion d'accueil explique aux bénévoles le fonctionnement et l'histoire du café associatif.
- 3) **Rythme** : Les bénévoles remplissent leur mission à leur rythme, sans obligation de régularité ou de récurrence.
- 4) **Convivialité** : Les bénévoles sont invités à des réunions, brunchs ou soirées conviviales qui leur sont dédiées.
- 5) **Formation** : Les bénévoles se voient expliquer leur mission par un autre bénévole ou par un membre de l'équipe.
- 6) **Plat bénévole** : Une mission de 3h au bar donne droit à un plat gratuit. Les desserts et boissons doivent être payés.
- 7) **Assurance** : En cas d'accident, nos bénévoles sont couverts par l'assurance en responsabilité civile du Moulin à Café.
- 8) **Passeport** : Un « Passeport bénévole » permet de faire valoir votre temps d'engagement et vos compétences.
- 9) **Propositions** : Les bénévoles peuvent impulser et animer de nouvelles actions bénévoles conformes à nos valeurs.
- 10) **Conseil d'administration** : Une adhésion de six mois permet aux bénévoles de candidater au conseil d'administration.

## Les 10 devoirs des bénévoles

- 11) **Adhésions** : Les bénévoles doivent adhérer au Moulin à Café, cela marque leur attachement et leur soutien au projet.
- 12) **Adéquation** : Les bénévoles interviennent selon leurs envies et leurs compétences, en adéquation avec les besoins du café.
- 13) **Se tester** : Les bénévoles sont invités à essayer 3 missions différentes pour bien cerner celles qui leur plaisent le plus.
- 14) **Planning** : Les bénévoles doivent s'inscrire sur le planning et vérifier qu'un créneau est disponible avant de venir.
- 15) **Horaires** : Les bénévoles doivent arriver 15 minutes avant le début d'une mission pour recevoir d'éventuelles consignes.
- 16) **Retards** : En cas de retard ou d'absence, les bénévoles doivent prévenir l'équipe par téléphone, sms, mail ou whatsapp...
- 17) **Abandon** : En cas d'impossibilité à rester bénévole, merci d'en informer l'équipe, qui mettra à jour le fichier bénévoles.
- 18) **En service** : En cuisine ou au bar, il n'est pas possible de manger, de boire de l'alcool, ou de modifier les consignes.
- 19) **Hygiène** : En cuisine, il est impératif de se laver les mains, attacher ses cheveux, mettre un tablier et un badge bénévole.
- 20) **Règles** : Tout bénévole rappelle si besoin à autrui les règles d'hygiène, le règlement intérieur et les valeurs du Moulin à Café.